

ha bisogno di molte riforme; ma con ciò non voglio dire che essa sia talmente irregolare da ispirare sfiducia. La nostra amministrazione è organizzata ancora in gran parte sul sistema antico, il quale però in punto di credito non ci ha mai pregiudicati, poichè voi sapete che noi siamo venuti a domandarvi di far prestati in momenti in cui la confidenza era ben lungi dall'essere perfetta, ed il nostro paese non fu mai calcolato come uno di quelli in cui il disordine potesse scemare il credito.

Per conseguenza non temo che la via sulla quale ci proponiamo di metterci possa far torto al nostro credito. Il nostro credito subisce l'influenza di tutte le altre rendite, e per persuadersi di ciò non si ha che a scorrere i giornali, da essi si vedrà che in un paese è ribassato del 10, in un altro del 5. I fondi francesi che hanno più influenza dei nostri sono ribassati molto di più. Conseguentemente questo non si deve attribuire nè all'amministrazione interna, nè a che non vi sian compiuti quei miglioramenti che noi desidereremmo, ma piuttosto alle circostanze attuali.

Circa all'avervi domandato, o signori, di autorizzarci ad esigere le imposte per due mesi, io insisto in dirvi che il Ministero non poteva fare altrimenti. Il Ministero non vede confusione di esercizio in questa domanda, poichè ognuno che siede in questa Camera sa che il domandare un mese dell'anno venturo non implica confusione d'esercizio; noi non abbiamo creduto di poterci serbare nella nostra dignità nel chiedervi un'autorizzazione onde esigere le imposte per un mese, per venir quindi dopo quindici o venti giorni a fare una nuova domanda sullo stesso proposito. Noi vi domandiamo due mesi d'autorizzazione, non già perchè crediamo che in due mesi il bilancio del 1851 sia tutto esaminato, ma bensì confidando che se la Camera vuole occuparsi subito e seriamente almeno dei bilanci principali su cui tutti sappiamo che più o meno si potrebbero avere delle economie, fra due mesi tale lavoro sarebbe condotto a termine. Io confido che le nostre speranze saranno coronate d'un pieno successo guidato dall'esempio di paesi molto più estesi del nostro dove l'esame d'un intero bilancio si fa in due o tre mesi, ed anche in minor tempo. Sarebbe dunque mancare di fiducia nella Camera il credere che in due mesi non sarà almeno esaminata la parte più essenziale di questo bilancio, ed intanto io, sicuro di poter presentare fra pochi giorni ciò che manca pel compimento del bilancio, avviso di dover mantenere la domanda tal quale fu modificata dalla Commissione.

Credo che questa mia insistenza sia bastantemente giustificata da quanto ho testè detto, ed insisto perchè questa questione sia terminata veramente nel senso che fu proposto dalla Commissione stessa per l'articolo 3.

AVIGDOR. Je veux me borner à répondre quelques brèves observations à monsieur le ministre des finances. Monsieur le ministre des finances vient de dire qu'il est impossible de trouver des employés; cela me semble un peu singulier, car il y a beaucoup de jeunes gens très-laborieux, très-intelligents, ayant les connaissances voulues, qui ne demanderaient pas mieux que de gagner quelques centaines de francs par an pour pouvoir subsister. Pour moi en particulier, je dis que je suis tous les jours obsédé par des jeunes gens, parmi lesquels j'en rencontre, je le répète, de très-intelligents, qui me prient, en grâce, de tâcher de les employer, ou de les faire employer dans un bureau ou une administration.

Aussi l'argument qu'a fait valoir monsieur le ministre des finances ne peut pas se soutenir sérieusement. Je répète que s'il avait des directeurs qui connussent bien la compta-

bilité, il serait toujours en état de présenter régulièrement les bilans.

Monsieur le ministre des finances assure que notre crédit a toujours été aussi florissant que le crédit des autres pays, des autres nations d'Europe. Quant à cette assertion, je prie monsieur le ministre d'examiner le cours des fonds publics à Paris. Il acquerra la conviction qu'il est peu possible de comparer l'état de notre crédit avec celui de la France. Les fonds publics français sont à 92, les nôtres se trouvent à 85 et même à 84.

Or, pourquoi les fonds français sont-ils à 92 quand les nôtres sont à 84 et 85? Je le demande à monsieur le ministre, et je dis que cela est hors de proportion. Les Français payent 5 pour 100, nous payons aussi 5 pour 100. Les Français sont réguliers dans leurs paiements, nous le sommes également. Il s'agit d'une question de pratique et non d'une question dans laquelle on fait du romantisme politique; il ne s'agit ici que de chiffres. En prenant le bulletin de la bourse de Paris, je prouve à monsieur le ministre des finances qu'il n'y a pas de proportion entre le cours de nos fonds et ceux des fonds français, qu'il n'y en a pas; et c'est un calcul très-facile à faire: 100 donne 5 d'intérêt, et si pour 92 on donne 5 pour 100, nous payons 5 pour 100 pour 84 ou 85. La différence me semble sensible, et pour la saisir il n'est nul besoin d'être un profond calculateur; je puis donc dire à monsieur le ministre qu'il commet une légère erreur, et que la proportion dans les cours n'existe pas avec la France.

Nous avons une réputation de loyauté qui nous met au dessus de bien d'autres pays, mais je dois dire franchement que cette réputation qui assure le crédit des nations comme des individus nous la devons à notre ancien régime despotique qui avec tous ses défauts a toujours été, il faut en convenir, d'une exactitude et d'une loyauté rigoureuse dans l'accomplissement de ses obligations financières. Nous recueillons l'héritage de cette bonne réputation. Cette confiance qu'on avait en nous ne périra pas si nous voulons bien nous appliquer à la conserver; mais jusqu'ici nous n'avons rien fait pour l'inspirer. Interrogeons les agents de change de Paris, et ils nous le diront.

Permettez-moi de vous citer un autre fait: il y a un almanach, un livre très-ordinaire, comme vous voyez, qui renferme les bilans de tous les pays d'Europe; notre pays n'y est pas. Le Gouvernement n'a pas pu remettre ses bilans, dit l'almanach. J'ai la faiblesse de croire que c'est déjà assez blessant pour un Gouvernement constitutionnel d'être signalé comme impuissant à remettre son budget en temps voulu.

Il me reste à parler de la question de dignité que M. le ministre a soulevée bien mal à propos, ce me semble; j'en suis affecté pour le Ministère, mais il ne peut nier qu'il vient nous demander de vivre pour deux mois encore; s'il est si délicat, il serait de sa dignité de ne pas réclamer cette confiance de la Chambre; mais puisque par la force des circonstances les ministres sont obligés de le faire, j'avoue franchement que je ne peux pas établir la différence que M. le ministre veut bien établir lui-même entre demander la faculté qu'il réclame jusqu'en décembre, ou jusqu'en janvier; il me semble qu'un mois de plus ou de moins ne rend pas ce fait plus ou moins digne.

Avant de terminer j'ai encore une observation à faire, elle regarde personnellement M. le ministre des finances. La question des finances est la question vitale que nous avons à traiter. La question d'argent c'est la question d'existence. C'est être ou ne pas être. C'est pour cela que je félicite M. le